COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de Strasbourg

Séance du lundi 22 mars 2021

Nombre de

conseillers élus :

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

29

Conseillers en fonction :

29

Conseillers présents : 24

II - AFFAIRES FINANCIERES

2021-16 (5): Présentation et Approbation du Budget Primitif 2021

Rapport au Conseil municipal:

Le vote du budget primitif est l'acte budgétaire principal établi par un Conseil Municipal.

Comme le précise l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, il constitue « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. »

PRINCIPES BUDGETAIRES

Le budget primitif proposé est présenté par chapitre budgétaire, conformément à la nomenclature M57, ainsi que par chapitre.

Conformément à l'article L2312-2 du CGCT, les crédits sont votés par chapitre, sauf mention contraire, afin de permettre une légère souplesse budgétaire dans l'exécution budgétaire.

Les crédits votés en dépenses sont limitatifs, c'est-à-dire qu'une dépense ne peut être mandatée uniquement si les crédits prévus au budget le permettent. La variation des niveaux de crédits de dépenses est normalement autorisée par le conseil municipal. Par exception à ce principe, il est permis au Maire, en vertu de l'article 2.3.2 du Règlement Budgétaire et Financier de la Commune, d'exécuter, sous la forme d'une décision, le virement de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du total des crédits de la section, et cela sans modifier le montant total des crédits de la section. Comme toute décision, un tel acte doit faire l'objet d'une information lors du Conseil Municipal suivant.

Les montants votés en recettes sont indicatifs. Il est permis, sans besoin de le rattacher à une décision modificative, que les niveaux de crédits soient dépassés.

Suivant les indications précisées au Règlement Budgétaire et Financier de la Commune, la construction d'un budget primitif et de tout acte budgétaire doit respecter les principes suivants :

- **ANNUALITE**: Les autorisations budgétaires accordées par le Conseil Municipal ne sont accordées que pour un exercice comptable, correspondant à une année civile.
- SINCERITE: Les dépenses obligatoires doivent être prévues, les dépenses et recettes prévisibles doivent être inscrites sans les surestimer si les sous-estimer. Toutes les dépenses et recettes doivent apparaître et ne peuvent pas être compensées.

- UNITE: Le budget communal figure sur un document unique, appelé budget primitif, à des fins de lisibilité et de transparence. Des décisions modificatives peuvent être prises en cours d'exercice par le Conseil Municipal, modifiant les sommes autorisées en dépenses et estimées en recettes. Comme les autres délibérations, les actes budgétaires votés doivent, pour être exécutoires, avoir été publiés et transmis à la Préfecture
- UNIVERSALITE: Les documents budgétaires communaux couvrent toutes les dépenses que peut réaliser la commune ainsi que toutes les recettes qu'elle peut récupérer. Les recettes ne peuvent être affectées à une dépense particulière, elles abondent le budget général de la commune. Les emprunts constituent une exception à ce principe car elles ne peuvent financer que des dépenses d'investissement.
- SPECIALITE: Les dépenses autorisées par le Conseil Municipal ne peuvent être utilisées que dans les destinations approuvées par lui. Les recettes ne peuvent être affectées, mais doivent abonder le budget général.
- **PRUDENCE**: Ce principe prévoit que les estimations, notamment en recettes, doivent être estimées à partir de recettes certaines en nombre comme en échéance dans le temps. Le principe de prudence rejoint un principe de rigueur budgétaire puisque la limitation des niveaux de recettes entraîne une diminution des niveaux de dépenses autorisées.

Conformément à l'article L2312-3 du CGCT, le budget primitif est voté par nature de dépenses, c'est-à-dire par type de dépenses, quel que soit le service concerné. La maquette budgétaire en annexe présente également à titre indicatif une présentation par fonction, c'est-à-dire en rapport aux services réalisant les dépenses.

CONSTRUCTION DU BUDGET

Le vote du budget primitif en mars 2021 est le fruit d'une construction budgétaire entamée à l'automne 2020. Les grands postes de dépenses en investissements ont été repris des éléments validés lors du Débat d'Orientations Budgétaires de juin 2020. Il a ensuite été fait remonter des services les demandes en termes d'investissements du quotidien, c'est-à-dire des investissements permettant le maintien et/ou l'amélioration des services communaux.

Ces remontées par services ont par la suite été compilées et vus en réunions élus-services par pôle de services afin de déterminer la priorité des investissements, avant que la municipalité ne décide de la liste des investissements du quotidien proposés.

Le même travail a été réalisé au mois de décembre 2020 pour les dépenses et recettes de fonctionnement afin de déterminer le premiers canevas d'un budget prévisionnel de l'année 2021. Ce budget, revu à la baisse en termes de dépenses, est celui qui a été présenté au rapport accompagnant le Débat d'Orientations Budgétaires du 1^{er} février 2021.

Le mois de février a été consacré aux dernières décisions (notamment en termes de subventions et de fiscalité), à l'intégration du résultat de l'exécution comptable 2020 et retour d'informations (notamment en termes de recettes) qui ont conduit, suite aux avis de la commission Finances à présenter le budget ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Conformément aux articles L2321-1 et L2321-2 du CGCT, sont inscrites en priorité au budget les dépenses obligatoire d'une Commune.

Les dépenses obligatoires correspondent notamment aux salaires des agents municipaux et leurs cotisations sociales correspondantes ; les indemnités des élus ; l'entretien de l'hôtel de ville, des cimetières, des écoles primaires, des voies communales ; le remboursement de la dette.

Sont également inscrites obligatoirement au budget primitif d'Oberhausbergen, en tant que Commune de plus de 3500 habitants, les dotations aux amortissements (la constatation de la perte de valeur des actifs communaux) ainsi que les provisionnements.

Présentation générale des dépenses de la section de fonctionnement

	LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021		
Chap 011	Charges à caractère général	1 161 542,64 €	1 141 919,86 €	1 377 150,00 €		
Chap 012	Dépenses de personnel	2 730 000,00 €	2 702 769,68 €	2 779 200,00 €		
Chap 014	Atténuation de produits	70 700,00 €	27 733,64 €	51 700,00 €		
Chap 65	Autres charges de gestion courante	303 502,00 €	271 974,48 €	311 691,00 €		
Chap 66	Charges financières	171 500,00 €	167 582,79 €	170 000,00€		
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	85,80 €	17 000,00 €		
Chap 68	Provisions	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		
Т	OTAL DEPENSES REELLES	4 441 244,64 €	4 315 066,25 €	4 709 741,00 €		
Chap 023	Virement de la section en investissment	376 500,00 €	1	287 026,24 €		
Chap 042	Opérations vers la section d'investissement	247 000,00 €	218 025,13 €	250 000,00 €		
T	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		218 025,13 €	537 026,24 €		
	TOTAL	5 064 744,64 €	4 533 091,38 €	5 246 767,24 €		

Dépenses à caractère général

Le chapitre 011 comprend les achats classiques permettant d'assurer le fonctionnement des services. Il s'agit essentiellement des fluides (eau, électricité, gaz, carburants), des achats de fournitures (fournitures techniques, administratives, alimentation, etc.), des achats de services de prestataires extérieurs ainsi que des charges annexes (fiscalité, cotisations).

Compte	BP 2021
6042 - Achat de prestation de service (frais scolarité)	200 €
60611 - Eau et assainissement	18 000 €
60612 - Énergie - Électricité	165 000 €
60613 - Chauffage urbain	102 000 €
60622 - Carburants	9 000 €
60623 - Alimentation	154 000 €
60631 - Fournitures d'entretien	12 700 €
60632 - Fournitures de petit équipement	3 500 €
60633 - Fournitures de voirie	1000€
60636 - Vêtements de travail	4 000 €
6064 - Fournitures administratives	11 000 €
6065 - Livres, disques, cassettes Médiathèques	18 000 €
6067 - Fournitures scolaires	31 000 €
6068 - Autres matières et fournitures	75 000 €
611 - Contrats de prestations de services	10 000 €
61358 - Locations mobilières (autres)	24 000 €
614 - Charges locatives et de copropriété	5 400 €
61521 - Terrains	13 000 €
615221 - Bâtiments	33 000 €
61524 - Bois et forêts	18 000 €

Compte	BP 2021
61558 - Autres biens mobiliers	15 000 €
6156 - Maintenance	62 000 €
6161 - Assurances multirisques	13 000 €
6168 - Autres primes d'assurances	5 000 €
6184 - Versements à des organismes de formation	30 000 €
6188 - Autres frais divers	35 000 €
62268 - Honoraires	60 000 €
6228 - Spectacles	160 000 €
6232 - Fêtes et cérémonies	10 000 €
6236 - Catalogues et imprimés	1850€
6238 - Publications, Relations publiques	40 000 €
6247 - Transports collectifs	30 000 €
6261 - Frais d'affranchissement	7 500 €
6262 - Frais de télécommunications	30 000 €
6281 - Concours divers (cotisations)	2 500 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	63 000 €
6288 - Autres services extérieurs	58 000 €
63512 - Taxes foncières	19 000 €
63513 - Autres impôts locaux	500 €
637 - Autres impôts, taxes,(autres organismes)	27 000 €
TOTAL 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 377 150 €

Les remontées des responsables de services ainsi que les réunions élus-services ont permis de finaliser les budgets de fonctionnement des services et d'intégrer les différentes sommes au budget au **chapitre 011** selon la répartition par service suivante :

	Pôle / Service	Fluides	Autres achats de fournitures	Prestataires extérieurs	Autres charges générales	TOTAL
	BOLÉRO	9 000 €	4 000 €	13 250 €	900€	27 150 €
PÔLE CULTURE	PREO SCENE	16 000 €	24 500 €	202 500 €	16 000 €	259 000 €
Sand SV	MEDIATHEQUE	9 000 €	21 000 €	12 000 €		42 000 €
	ELEMENTAIRE	25 000€	200€	36 500 €		61 700 €
PÔLE ENFANCE-	MATERNELLE	16 000 €	15 000 €	20 000 €		51 000 €
JEUNESSE	EXPLORATEURS	25 000 €	145 500 €	85 000 €		255 500 €
	ESPACE JEUNE - MULTI-ACCUEIL - CME	6 000€	11 500 €	13 400 €		30 900 €
	PATRIMOINE-VEHICULE	25 000 €	20 000 €	49 000 €	19 000€	113 000 €
ÔLE TECHNIQUE	ESPACES VERTS-PROPRETE		22 000 €	12 500 €		34 500 €
ANIMATIONS	VOIRIE-AGENCEMENT URBAIN	33 000 €	5 000 €	13 000 €		51 000 €
ANIMATIONS	ATELIERS	26 000 €	14 000 €	2 000 €		42 000 €
	VIE ASSOCIATIVE	85 000 €	14 400 €	75 000 €	500 €	174 900 €
PÔLE	COMMUNICATION		(CENTRAL CON	23 500 €		23 500 €
ADMINISTRATIF	HOTEL DE VILLE - RH	10 000 €	11 000 €	179 000€	11 000 €	211 000 €
	TOTAL	285 000 €	308 100 €	736 650 €	47 400 €	1 377 150 €

Dépenses de personnel

	BP 2021
6218 - Autres personnel extérieur	74 700 €
6331 - Versement transport	29 000 €
6332 - Cotisation au FNAL	7 500 €
6336 - Cotisation au CNFPT	37 500 €
6338 - Autres impots, taxes, cotisations	4 500 €
64111 - Rémunération principale titulaire	916 000 €
64112 - Supplément familial / Indemnité résidence	35 500 €
64118 - Autres indemnités	270 000 €
64131 - Remunération principale non titulaire	511 000 €
64138 - Autres indemnités	100 000 €
6451 - Cotisation à l'Urssaf	292 000 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraitres	320 000 €
6454 - Cotisations aux Assedic	21 000 €
6455 - Cotisations assurance personnel	54 500 €
6458 - Cotisations autres orga sociaux	15 500 €
6475 - Medecine du travail et pharmacie	500€
6478 - Autres charges sociales diverses	50 000 €
648 - Autres charges de personnel	40 000 €
TOTAL 12 - CHARGES DE PERSONNEL	2 779 200 €

Le chapitre 12 constitue la majorité des dépenses de fonctionnement (59,2 %). Cette somme est dépendante de la masse salariale classique (le paiement des agents communaux – titulaires ou non – comprenant salaires nets, cotisations salariales, patronales et avantages en nature), la masse salariale exceptionnelle (agents mis à disposition, intermittents etc.) ainsi que les dépenses annexes (assurance, médecine du travail)

La proposition de masse salariale classique est faite sur base de la simulation des rôles de paies de l'ensemble de l'année par la cellule Ressources Humaines, la répartition de la masse salariale se fait comme suit :

Service	Nombre agents titulaires à temps plein	Nombre agents non titulaires et temps partiel	Total nombre agents	Masse salariale
Pôle administratif	5	4	9	394 644 €
Pôle Technique	18	8	26	836 784 €
ATSEM	3	6	9	248 370 €
Préo Scène	3	3	6	164 301 €
Explorateurs	11	14	25	642 874 €
Médiathèque	2	2	4	73 920 €
Boléro	1	18	19	270 419 €
TOTAL	43	55	98	2 631 312 €

La masse salariale exceptionnelle correspond pour la commune à :

- La mise à disposition par la FDMJC d'un animateur pour l'Espace Jeunes (50 000 €)
- La mise à disposition d'un agent par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la cellule Ressources Humaines à l'automne 2020 (**11 200 €**)
- La prestation d'intermittents du spectacle pour les activités du pôle culture (25 000 €)

Enfin, les deux dépenses annexes de charges de personnel sont le paiement d'honoraires pour la médecine du travail (500 €) ainsi que l'assurance du personnel nous protégeant contre les absences du personnel (54 500 €)

Atténuations de produits

	BP 2021
739116 - Pénalités Loi SRU (logements sociaux)	41 000 €
7392221 - FPIC (fonds de solidarité communal)	10 700 €
TOTAL 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	51 700 €

Le chapitre 014 correspond au versement à deux fonds :

- Les **pénalités SRU** correspondant au manque de logements sociaux dans la commune, soit 20% au lieu des 25% imposés. Les pénalités sont en diminution en raison de la fin de la majoration imposée par la préfecture étant donné le rythme actuel de construction de logements sociaux.
- Le Fonds de Péréquation Inter-Communale, qui est géré par la préfecture et réalise une péréquation entre communautés de communes. A ce titre, les métropoles sont généralement fortement contributrices.

Autres charges de gestion courante

	BP 2021
65311 - Indemnités de fonction	109 000 €
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	140€
65315 - Formation	3 000 €
65331 - Cotisations de retraite	23 000 €
6538 - Autres organismes	51€
6541 - Créances admises en non-valeur	2 500 €
6542 - Perte sur créances irrécouvrables	2 500 €
657362 - CCAS	22 000 €
65742 - Subventions de fonctionnement à autres perso	134 000 €
65888 - Autres	15 500 €
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	311 691 €

Les autres charges de gestion courante correspondent à des dépenses propres à une collectivité locale qui ne peuvent être comptabilisé comme charges générales :

- Les comptes commençant par 653xx (pour 135 191 €) correspondent aux dépenses liées aux membres du Conseil Municipal (indemnités, cotisations sociales, formations etc.)
- Les comptes 6541 et 6542 (pour 5 000 €) représentent les pertes possibles liés au nonrecouvrement par la trésorerie, cela généralement pour raisons judiciaires (liquidation personnelle ou d'entreprise) ou par l'épuisement de toutes les voies de recours par notre trésorerie
- Example 1. La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (22 000 €) calculée à partir du résultat 2020 du CCAS
- Les subventions de fonctionnement aux associations sont à répartir entre d'une part la subvention d'équilibre versée à l'AASBR (128 000 €) pour le fonctionnement des Multi-Accueils rue des Vignes, allée Saint-Sauveur-le-Vicomte et le Relais d'Assistantes Maternelles ; et d'autre part la somme proposée pour aider au fonctionnement des associations supradomimontaines (6 000 €)

Enfin, une somme de **15 500** € au compte 65888, correspond à toutes dépenses imprévues qui ne correspond pas à une dépense habituelle de la Commune. Cette somme est surtout prévue pour le fonctionnement de la régie de dépenses du Préo afin de permettre le remboursement de billets de spectacles. En raison des annulations et reports successifs, un nombre conséquent de billets de spectacles qui n'ont pas eu lieu ont été conservés sous forme d'avoir ou d'échanges de billets. En raison du risque d'annulations prochaines de nouveaux spectacles, il est proposé d'avoir une réserve permettant d'y faire face.

Charges financières

Le détail correspondant aux dépenses liées au **remboursement des emprunts** de la commune est présenté à l'état de la dette ci-après.

Charges exceptionnelles

En raison du passage à la nomenclature M57, le **chapitre 67** s'est vu dépossédé de la majorité de ses comptes par rapport aux budgets d'avant 2020. Le seul compte qui semble opérant pour notre commune aujourd'hui est le compte 673 qui permet d'annuler des titres réalisés sur les exercices antérieurs.

Le 15 mars 2021, les services de la trésorerie de Schiltigheim nous ont informé du versement à tort d'une part de la Dotation de Solidarité Rurale en 2020 pour un montant de 14 493 €. Les comptes 2020 étant clos, il est nécessaire de prévoir cette somme au budget. Il est ainsi proposé une somme de **17 000** € afin de réaliser ce remboursement et faire face à d'autres annulations.

Provisions

Suivant les dispositions de l'article R 2321-2 du CGCT, la commune doit provisionner une somme « Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public ».

La notion de risque est à retenir notamment en fonction de l'ancienneté des créances en cours de recouvrement, généralement à partir de 2 ans.

A partir des informations données par le comptable public à l'automne 2020, il est proposé de provisionner une somme de 3 000 €.

Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des mouvements comptables qui n'entraînent pas de mouvement d'argent du compte de la commune au Trésor Public.

Ils permettent de constater la dépréciation d'un bien (amortissement), de rattacher des opérations anciennes sur un bien communal (travaux en régie, étude intégré à un bien), de constater des sorties de bien (plus-value, moins-value).

Elles sont donc garantes de la valorisation sincère des biens que possède la commune.

Chap 023 - Virement à la section d'invest	287 026,24 €
6811 - Dotations aux amortissements	250 000 €
Chap 042 - Opé d'ordres transfert entre section	250 000 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	537 026 €

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement correspondent

- A l'autofinancement comptable issu de la section de fonctionnement (il ne s'agit pas de l'autofinancement brut de la commune, mais à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, incluant les opérations d'ordres.)
- Aux dotations aux amortissements permettant de constater la dépréciation des actifs communaux. L'amortissement des biens est réalisé depuis 2020 dès l'intégration d'un bien à l'actif communal, en fonction de la nature du bien.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Présentation générale des recettes de la section de fonctionnement

	LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021		
Chap 013	Atténuation de charges	11 000,00 €	60 267,70 €	79 000,00 €		
Chap 70	Produits des services et ventes diverses	541 600,00 €	519 367,36 €	815 451,87 €		
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	585 863,00 €	585 863,00 €	594 199,00 €		
Chap 731	Fiscalité locale	2 943 561,00 €	3 056 975,43 €	3 225 500,00 €		
Chap 74	Dotations et participations	448 022,33 €	519 776,30 €	427 113,81 €		
Chap 75	Autres produits de gestion courante	73 000,00 €	92 825,18 €	70 002,56 €		
Chap 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	544,00 €	500,00€		
	TOTAL RECETTES REELLES	4 604 046,33 €	4 835 618,97 €	5 211 767,24 €		
Chap 002	Excédent de la section de fonctionnement N-1	427 293,31 €		- €		
Chap 042	Opérations depuis la section d'investissement	33 405,00 €	2 038,72 €	35 000,00 €		
	TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 038,72 €	35 000,00 €		
	TOTAL	5 064 744,64 €	4 837 657,69 €	5 246 767,24 €		

Atténuations de charges (intégralement au compte 6419)

Les atténuations de charges sont les recettes perçues directement liées à une dépense réalisée pour ses services, les montants correspondent :

- Aux remboursements de frais de personnel (43 000 €) dans le cadre de conventions avec l'EMS : il s'agit du remboursement du personnel mobilisé par la commune pour des tâches normalement exécutées par la métropole (balayage des rues et gestion alternative des eaux pluviales)
- Aux remboursements des arrêts maladie par notre assureur (36 000 €): si une base peut être estimée en raison de deux congés « longues maladies », le reste n'est pas prévisible.

Produits des services et ventes diverses

Compte	BP 2021
70311 - Concession dans les cimetières	9 000 €
70321 - Droits de stationnement et de location sur la voie publiqu	6 000 €
70388 - Autres redevances & recettes diverses	16 012 €
7062 - Redevances & droits des services à caractère culturel	93 417 €
7066 - Redevances & droits des services à caractère social	4 000 €
7067 - Redevances & droits des services à caractère périscolaires	668 272 €
70688 - Autres prestations de services	13 751 €
70878 - Remboursement de frais par d'autres redevables	2 000 €
7088 - Autres produits d'activités annexes (ventes d'ouvrages)	3 000 €
TOTAL 70 : PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	815 451,87 €

Comme son nom l'indique, le **chapitre 70** couvre l'ensemble des recettes liées à l'utilisation des services communaux par des usagers ou des entreprises.

Le détail des recettes estimées est le suivant :

Service	Motif de la recette	Montant	Compte M57
CIMETIERE	Octroi et renouvellement de concessions	9 000 €	70311
VOIRIE	Occupation du domaine (travaux surtout)	6 000 €	70321
VOIRIE	Consommation électrique du mobilier urbain	4 600 €	70388
VOIRIE	Relais radiophonique	11 400 €	70388
PREO SCENE	Recettes des services	93 417 €	7062
ABRAPA	Loyer de l'Abrapa	4 000 €	7066
BOLERO	Recettes (des parents et de Mittelhausbergen)	121 000 €	7067
EXPLORATEURS	Recettes des parents	547 335 €	7067
COMMUNICATION	Insertions publicitaires dans le Mag'	3 500 €	70688
EXPLORATEURS	Recettes des parents pour la navette	10 200 €	70688
HOTEL DE VILLE	Remboursement des frais des élections départementales et régionales	2 000 €	70878
PREO SCENE	Vente d'électricité lié aux panneaux solaires	3 000 €	7088
	TOTAL	815 452 €	15 19

Impôts, taxes, et fiscalité locale

purch the state of	BP 2021
73111 - Taxes foncières & d'habitation	2 890 000 €
73211 - Attribution de compensation	538 272 €
73212 - Dotation de solidarité communautaire	55 927 €
73154 - Droits de place	500 €
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	120 000 €
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	35 000 €
73123 - Taxe additionnelle aux droits de mutations	180 000 €
TOTAL 73: IMPOTS & TAXES	3 819 699,00 €

Le **chapitre 73** est constitué d'une part de dotations de l'Eurométropole directement issus de la fiscalité eurométropolitaine, d'autre part de notre fiscalité directe locale. Les dotations de l'EMS sont composées de l'attribution de compensation, correspondant aux compétences qui n'ont pas été déléguées à la métropole; la dotation de solidarité communautaire correspond à un système de péréguation mis en place par l'EMS.

Le *compte 73111* devient, en raison de la réforme de la taxe d'habitation, uniquement le compte percevant les recettes de la taxe foncière. L'augmentation des recettes de 200 000 € lié à la hausse des taux d'imposition – à hauteur de 2,5 points – a été intégrée.

Les autres recettes fiscales correspondent à de recettes dont nous n'avons soit pas de pouvoir (comme la Taxe sur la Consommation d'Electricité, perçue auprès des opérateurs d'énergie, dont le taux est déterminé par l'EMS), soit dont le taux perçu est le taux maximal légal (comme la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure perçue pour les enseignes et publicités de l'espace public).

Elles sont donc estimées de façon prudente en fonction des bases d'impositions connues.

Dotations et participations

	BP 2021
74111 - Dotation forfaitaire des communes	78 000 €
741121 - Dotation de solidarité rurale des communes	50 000 €
74114 - FCTVA (Fonctionnement)	1 600 €
7472 - Régions	10 000 €
7473 - Départements	9 880 €
74751 - GFP de rattachement (EMS)	105 300 €
74788 - Autres	116 161 €
748312 - Dotation de compensation réformes éforme fiscalité loca	100 €
74833 - Etat / Compensation des exonérations de taxes foncières	4 894 €
74834 - Etat / Compensation des exonérations de taxes d'habitation	51 179 €
TOTAL 74: DOTATIONS & PARTICIPATIONS	427 113,81 €

Le chapitre 73 est constitué :

- Des dotations directes de l'Etat (comptes 74111, 741121 et 74114) estimées en baisse au total de 25 000 € dans l'attente de leur notification afin d'anticiper une baisse dans la lignée de celle de la décennie qui vient de s'écouler,
- Des dotations compensatoires de l'Etat (comptes 748312, 74833 et 74834) qui comme leurs noms l'indiquent, compensent des pertes de recettes liées à des réformes étatiques concernant la fiscalité locale,
- Des dotations d'autres collectivités locales et organisme venant directement financer un de nos services, selon le tableau suivant :

Organisme Motif de la recette		Montant
CONSEIL REGIONAL	Préo Scène - Spectacles en alsacien	10 000 €
CEA	Ecole de musique et de danse Boléro	9 880 €
EUROMETROPOLE	Ecole de musique et de danse Boléro	17 300 €
EUROMETROPOLE	Médiathèque	19 000 €
EUROMETROPOLE	OLE Préo Scène	
DRAC Remboursement d'avances de spectacles		5 000 €
DRAC Action Culturelle Décentralisée		10 700 €
CAF	Fonctionnement du Périscolaire	101 000 €
	TOTAL	241 880 €

Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion correspondent :

- Aux locations des différents bâtiments communaux de courte durée (34 000 €) (Préo Scène et différents bâtiments du Centre Sportif) comme de longue durée (locaux d'habitation),
- Aux remboursements des dégâts par nos assureurs (20 000 €). Etant par définition une recette irrégulière, ils sont estimés de manière prudente
- Aux remboursements de charges des locaux mis à disposition d'associations (15 000 €) (Abrapa, AASBR, football, tennis, pétanque)

Opérations d'ordre

722 - Travaux en régie	25 000 €
7811 - Reprise sur amortissements des immobilisations	10 000 €
Chap 042 - Opé d'ordres transfert entre section	35 000 €

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement correspondent :

- Aux travaux en régie, c'est-à-dire la comptabilisation des travaux réalisés par les services communaux comme actifs communaux,
- Aux reprises sur amortissements, pouvant correspondre à des erreurs antérieures sur les amortissements, ou à des reprises sur des biens sortis de l'actif communal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article L2311-2 du CGCT, « le conseil municipal détermine l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité. ». Les dépenses d'investissement proposées reprennent donc les investissements considérés comme prioritaires conformément aux dispositions du Débat d'Orientations Budgétaires.

Ils comprennent les investissements considérés comme structurants ainsi que les investissements dits « du quotidien » urgents.

Sont également inscrits les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2020 constatés au compte administratif.

Présentation générale des dépenses de la section d'investissement

	LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021	
Chap 10	Dotations et fonds divers	5 000,00 €		5 000,00 €	
Chap 16	Remboursement du capital	381 500,00 €	376 440,36 €	1 020 000,00 €	
Chap 20	Immobilisation incorporelles	38 750,00 €	24 892,62 €	189 500,00 €	
Chap 204	Subventions d'investissement	10 000,00 €	1 682,92 €	17 500,00 €	
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 754 336,93 €	1 128 486,89 €	914 936,27 €	
Restes à réaliser				259 673,00 €	
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 189 586,93 €	1 531 502,79 €	2 406 609,27 €	
Chap 040	Transfert vers la section de fonctionnement	33 405,00 €	2 038,72 €	35 000,00 €	
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	3 630,00 €	5 000,00 €	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	38 405,00 €	5 668,72 €	40 000,00 €	
	TOTAL	2 227 991,93 €	1 537 171,51 €	2 446 609,27 €	

Le détail correspondant au **remboursement du capital** est présenté à l'état de la dette ciaprès.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement correspondent aux subventions accordées aux associations pour l'achat d'un bien correspondant indirectement à un but d'utilité publique. Elles constituent ainsi des actifs bien que non détenus par la Commune, et sont à ce titre amortis. Le montant accordé a été augmenté à 17 500 €, notamment au regard des engagements de subventions d'investissements consentis au Conseil Presbytéral, au Tennis Club d'Oberhausbergen et à l'association gérant le Fort Frère.

Par souci de compréhension, les dépenses suivantes seront ici présentées selon le type d'investissement en regard de leur importance pour la commune et non de leur chapitre comptable.

Restes à réaliser

Les restes à réaliser sont les dépenses qui avaient été prévues en 2020, qui n'ont pas été réalisées au 31 décembre 2020 mais dont l'engagement n'est pas remis en cause, voire a été engagé avant le vote du budget. Le décompte est le suivant :

RESTES A REALISER (dépenses)	Montant RAR	Compte M57
Construction des Explorateurs	200 000 €	21318
Renouvellement du parc informatique	12 000 €	21838
Mise aux normes du Centre Sportif	9 000 €	21351
Remplacement de la porte d'entrée de la mairie	9 523 €	21311
Programme d'éclairage public - études	16 000 €	2031
Programme d'éclairage public - travaux	8 000 €	21534
Subventions d'investissements aux associations	5 150 €	2041781
TOTAL	259 673 €	

Investissements structurants

Les investissements structurants correspondent aux investissements modifiant lourdement les biens communaux, et dont l'impact financier est important en termes de montants et/ou en termes de temporalité, étant pluriannuels.

Elles sont la marque des grandes orientations d'investissement de la part de la municipalité et sont comptabilisées individuellement dans la prospective financière suivi par les services municipaux.

Investissement structurant	Type de dépense	Montant sollicité arr. TTC	Compte M57
Árnénagement de l'école Josué Hoffet	Etudes pour déterminer le phasage et l'allotissement des travaux de l'école élmentaire	60 000 €	2031
Aménagement de l'école Josué Hoffet	Travaux pour augmenter la capacité d'accueil de l'école élementaire et la reclasser en 3ème catégorie des Etablissements Recevant du Public	140 000 €	21312
Projet ERP Prévert	Etude de concertation et de phasage de l'opération	80 000 €	2031
Rénovation de l'éclairage public	Investissements prévus au programme pluriannuel pour 2021	24 000 €	21534
Parc Zone de Loisirs	Achat de la parcelle	369 200 €	2111
	TOTAL	673 200 €	

Investissements du quotidien urgents

Suite au travail de remontée des besoins de la part des services puis de priorisation entre élus et responsables de services, est proposé la liste d'investissements du quotidien considérés comme urgents conformément aux investissements proposés au rapport d'Orientation Budgétaire par la municipalité.

Les investissements du quotidien inscrits au budget sont aujourd'hui en forte baisse par rapport aux exercices antérieurs (120 600 € budgétés contre 300 000 € les années précédentes).

Le détail de ces investissements est le suivant :

Service	Objet de la dépense, description des besoins et des objectifs visés	Montant sollicité arr. TTC	Compte M57
INVESTISSEMENTS URGE	NTS: nécessaires à court terme pour l'organisation des services	120 000,00 €	
URBANISME / PATRIMOINE	Etudes urbanistiques et environnementales	12 000,00 €	2031
URBANISME / PATRIMOINE	AMO pour établir cahier des charges pour prestataire CPE	20 000,00 €	2031
HOTEL DE VILLE	Logiciel congés et interventions	13 000,00 €	2051
MEDIATHEQUE	Migration nouvelle version Logiciel de médiathèque.	4 500,00 €	2051
URBANISME / PATRIMOINE	Aire de jeux - remplacement de structures	8 000,00 €	2188
ATELIERS	Radiateur au diesel	400,00 €	2188
ExplOrateurs	Achat de 2 mallettes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)	460,00 €	2188
Ecole élémentaire	Achat de 4 mallettes PPMS (Plan Partículier de Mise en Sureté)	910,00 €	2188
PREO SCENE	Plancher scène	26 000,00 €	21351
MA les p'tits pOètes	Installation de stores occultant pour l'espace sommeil	170,00 €	21351
MA les p'tits pOètes	Aménagements extérieurs pour limiter le bruit suite aux problèmes	1 900,00 €	21351
MA espace tout p'tits	Réfection des murs des espaces sommeil bébés et grands papier peint	660,00 €	21351
EGLISE	REMPLACEMENT PORTE DU TEMPLE	17 000,00 €	21352
HOTEL DE VILLE	Informatique - Renouvellement	15 000,00 €	21838

Opérations d'ordre

21 - Immobilisations corporelles	25 000,00 €
281 - Amortissement des immobilisations coporelles	10 000,00€
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00 €

21318 - Autres bâtiments publics	5 000,00 €
2135 - Installations gales, agencements	
Chap 041 - Opérations patrimoniales	5 000,00 €

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement correspondent :

- Aux travaux en régie, c'est-à-dire la comptabilisation des travaux réalisés par les services communaux comme actifs communaux,
- Aux reprises sur amortissements, pouvant correspondre à des erreurs antérieures sur les amortissements, ou à des reprises sur des biens sortis de l'actif communal

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Conformément au principe de sincérité, les recettes d'investissement ne peuvent être surévaluées.

De même, conformément à l'article L2311-2 du CGCT : « Le budget communal comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté. »

Dans ce cas, c'est un principe de grande prudence qui a été appliqué, en raison des inconnues qui pèsent sur la taxe d'aménagement ainsi que sur la validation et l'échéancier de versement des subventions.

Présentation générale des recettes de la section d'investissement

	LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP + DM 2020 Réalisé			Réalisé 2020	BP 2021	
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	315 000,00 €	321 846,73 €	1 226 859,62 €	
Chap 13	Subvention d'investissement	725 426,00 €	468 227,42 €	15 033,00 €	
Chap 16	Emprunts	0,00€	0,00€	369 000,00 €	
Chap 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	9 534,71 €	-00€	
Restes à réaliser				260 532,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES		1 050 426,00 €	799 608,86 €	1 871 424,62 €	
Chap 001	Excédent de la section d'investissement N-1	549 065,93 €		33 158,41 €	
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	376 500,00 €		287 026,24 €	
Chap 040	Opérations depuis la section de fonctionnement	247 000,00 €	218 025,13 €	250 000,00 €	
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	3 630,00 €	5 000,00 €	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 177 565,93 €	221 655,13 €	575 184,65 €	
	TOTAL	2 227 991,93 €	1 021 263,99 €	2 446 609,27 €	

Restes à réaliser

RESTES A REALISER (recettes)	Montant RAR	Compte M57
DETR - Subvention pour les Explorateurs	74 036 €	1351
DSIL Subvention pour les Explorateurs	139 416 €	1351
Région Grand Est – Subvention pour les Explorateurs	47 080 €	1322
TOTAL	260 532 €	

Les restes à réaliser sont les recettes qui avaient été prévues en 2020, qui n'ont pas été perçues au 31 décembre 2020 mais dont la recette n'est pas remise en cause. Il s'agit ici des subventions liées à l'opération de construction des Explorateurs qui seront soldées à la clôture financière de l'opération (voir les restes à réaliser en dépenses)

Dotations, fonds divers et réserves

Dotations, fonds divers & réserves	BP 2021
10222 - FCTVA	320 000,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	175 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	731 859,62 €
TOTAL 10	1 226 859,62 €

Le chapitre 10 est constitué :

- Du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, correspondant au remboursement par la Préfecture de la TVA dépensée pour les investissements de 2019,
- A la Taxe d'Aménagement, recette fiscale liée aux opérations d'urbanisme autorisées sur la commune. Cette taxe est versée à moitié en deux fois en fonction de l'avancement des travaux. Il est donc difficile de s'assurer de la date du versement d'une recette.
- A l'affectation (*compte 1068*) du résultat de fonctionnement 2020 en section d'investissement 2021

Subventions d'investissements

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021
1328 - Autres subvention d'équipements publics	3 333,00 €
1348 - Autres subvention d'équipement privé	11 700,00 €
TOTAL 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	15 033,00 €

Les subventions d'investissements prévues correspondent à l'amortissement de la balayeuse assuré à moitié par l'Eurométropole (3 333 €) et à la subvention de l'Association des Maires du Bas-Rhin (11 700 €) pour l'audit de l'éclairage public communal.

La recette du Partenariat Urbain Partagé ainsi que les autres subventions liées à l'éclairage public ne sont soit pas garanties ou nous n'avons pas la garantie qu'elles seront versées dans l'année, il n'est donc pas proposé de les intégrer.

Emprunts

En raison de l'ampleur des investissements prévus en 2021 et de l'incertitude des recettes d'investissement sur l'année, il est proposé de mobiliser la deuxième ligne d'emprunt du Crédit Mutuel, aujourd'hui utilisée au huitième, afin de financer l'achat de la parcelle du futur parc de la Zone de Loisirs, soit 369 000 €, afin de garantir un fonds de roulement au-dessus des 300 000 € tout au long de l'année.

Une bonne réalisation budgétaire permettrait d'augmenter le fonds de roulement pour l'année 2021 et diminuer les endettements prévus pour les années suivantes.

Immobilisations corporelles

Les recettes liées aux immobilisations corporelles correspondent aux éventuels ventes d'actifs communaux. Il n'est à ce jour pas prévu la vente d'un bien communal.

Opérations d'ordre

Comme indiqué précédemment, les recettes d'ordre de la section d'investissement correspondent :

- A l'autofinancement comptable issu de la section de fonctionnement.
- Aux dotations aux amortissements permettant de constater la dépréciation des actifs communaux,
- A l'intégration de frais d'études à l'actif communal lorsque des travaux sont immédiatement réalisés suite à une étude.

	BP 2021	
Chapitre 021 - Virement de la section de	287 026,24 €	
fonctionnement		

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts	BP 2021
28 - Dotations aux amortisssements	250 000 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	BP 2021
2031 - Frais d'études	5 000 €

ETAT DE LA DETTE

L'évolution de la dette communale sera marquée selon ce budget primitif par :

- Le remboursement en continu des emprunts en cours selon le plan contractuel de remboursement,
- Le remboursement du prêt relais de 640 000 € contracté en 2018 pour la récupération de la TVA sur la construction des Explorateurs ainsi que du multi-accueil Saint-Sauveur,
- L'utilisation de la ligne de crédit n°2 du Crédit Mutuel à hauteur de 369 000 € pour l'achat de la parcelle du futur parc de la Zone de Loisirs.

Ainsi, le montant des nouveaux emprunts est de 369 000€ et celui remboursé de 1 018 645 €.

Le capital restant à rembourser par la commune est ainsi en diminution de 649 645 €, passant de 6 121 700 € à 5 472 055 € entre les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021.

Type d'emprunt	Etablissement	Montant emprunté	Date de l'emprunt	Raison de l'emprunt	Taux d'intérêt	Capital à rembourser au 31/12/2020	Intérêts versés en 2021	Capital remboursé en 2021	Capital à rembourser au 31/12/2021	Fin du rembour- sement
Emprunt	Dexia	2 000 000 €	2008	Construction du Préo Scène	4,52 %	750 000 €	32 651 €	100 000 €	650 000 €	2028
Emprunt	Crédit Mutuel	1 500 000 €	2010	Construction du Préo Scène	3,61 %	963 697 €	34 081 €	52 724 €	910 973 €	2035
Emprunt	Crédit Mutuel	2 100 000 €	2010	Construction du Préo Scène	3,61 %	1 305 056 €	46 174 €	69 828 €	1 235 228€	2035
Prêt relais	Crédit Mutuel	640 000 €	2018	Avance de TVA sur les opérations Saint-Sauveur et Explorateurs	0,55 %	640 000 €	2981€	640 000 €	0€	2021
Emprunt	Crédit Mutuel	290 000 €	2018	Construction du MA Saint-Sauveur	1,15 %	245 068€	2 739 €	18 337€	226 731 €	2031
Ligne de crédit	Crédit Mutuel	2 250 000 €	2018	Construction des Explorateurs	1,70 %	2 065 463 €	34 630 €	76 034 €	1 989 429 €	2043
Ligne de crédit	Crédit Mutuel	250 000 €	2018	Construction des Explorateurs	1,70 %	152 416 €	6 896 €	61 722 €	459 694 €	2023
					TOTAL	6 121 700 €	160 152 €	1 018 645 €	5 472 055 €	

A cette dette s'ajoute le passif lié à l'achat de la parcelle ex-AG2R par l'Etablissement Public Foncier Local d'Alsace pour un montant de 550 000 €.

Cet achat a été fait au titre de la commune afin de posséder l'espace suffisant pour réaliser le futur Etablissement Recevant du Public comprenant notamment un groupe scolaire, un périscolaire et une salle polyvalente.

Ce passif s'accompagne d'intérêts à financer (1,5% par an) par la commune au titre des frais de gestion de l'établissement public, soit environ 9 000 € par an budgétés au chapitre 67 de la section de fonctionnement « Charges financières ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-1 à L2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération n°2021- du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2021 prenant acte du fait que le débat sur les orientations budgétaires 2021 s'est tenu lors de cette séance ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ;

Vu l'affectation des résultats budgétaires 2020 au budget communal 2021 ;

Vu les taux de taxe foncière 2021;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 mars 2021 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune ;

Vu la maquette budgétaire jointe à la délibération ;

Vu le présent rapport ;

Considérant que les dépenses obligatoires ont été inscrites au budget ;

Considérant que les engagements budgétaires pris par la commune ont été intégrés ;

Considérant que les dépenses ont été évaluées de manière sincère, en fonctionnement comme en investissement ;

Considérant que les dépenses ont été évaluées de manière sincère en respectant le principe de prudence, en fonctionnement comme en investissement ;

Considérant que les sections d'investissement et de fonctionnement sont présentées en équilibre, et respectent les principes de l'équilibre réel ;

Considérant que les autorisations pluriannuelles de dépenses approuvées précédemment par le conseil municipal ont bien été intégrées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ARRÊTE la section de fonctionnement de la commune d'Oberhausbergen à 5 246 767,24 €, en parfait équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail par chapitres suivant :
- ARRÊTE la section d'investissement de la commune d'Oberhausbergen à 2 446 609,27 €, en parfait équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail par chapitres suivant :

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021			
Chap 011	Charges à caractère général	1 161 542,64 €	1 141 919,86 €	1 377 150,00 €			
Chap 012	Dépenses de personnel	2 730 000,00 €	2 702 769,68 €	2 779 200,00 €			
Chap 014	Atténuation de produits	70 700,00 €	27 733,64 €	51 700,00 €			
Chap 65	Autres charges de gestion courante	303 502,00 €	271 974,48 €	311 691,00 €			
Chap 66	Charges financières	171 500,00 €	167 582,79 €	170 000,00 €			
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	85,80 €	17 000,00 €			
Chap 68	Provisions	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 441 244,64 €	4 315 066,25 €	4 709 741,00 €			
Chap 023	Virement de la section en investissment	376 500,00 €		287 026,24 €			
Chap 042	Opérations vers la section d'investissement	247 000,00 €	218 025,13 €	250 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	623 500,00 €	218 025,13 €	537 026,24 €			
	TOTAL	5 064 744,64 €	4 533 091,38 €	5 246 767,24 €			

	LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021				
Chap 013	Atténuation de charges	11 000,00 €	60 267,70 €	79 000,00 €				
Chap 70	Produits des services et ventes diverses	541 600,00 €	519 367,36 €	815 451,87 €				
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	585 863,00 €	585 863,00 €	594 199,00 €				
Chap 731	Fiscalité locale	2 943 561,00 €	3 056 975,43 €	3 225 500,00 €				
Chap 74	Dotations et participations	448 022,33 €	519 776,30 €	427 113,81 €				
Chap 75	Autres produits de gestion courante	73 000,00 €	92 825,18 €	70 002,56 €				
Chap 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	544,00€	500,00€				
	TOTAL RECETTES REELLES	4 604 046,33 €	4 835 618,97 €	5 211 767,24 €				
Chap 002	Excédent de la section de fonctionnement N-1	427 293,31 €		-00€				
Chap 042	Opérations depuis la section d'investissement	33 405,00 €	2 038,72 €	35 000,00 €				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	460 698,31 €	2 038,72 €	35 000,00 €				
	TOTAL	5 064 744,64 €	4 837 657,69 €	5 246 767,24 €				

	LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
D	EPENSES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021				
Chap 10	Dotations et fonds divers	5 000,00 €		5 000,00 €				
Chap 16	Remboursement du capital	381 500,00 €	376 440,36 €	1 020 000,00 €				
Chap 20	Immobilisation incorporelles	38 750,00 €	24 892,62 €	189 500,00 €				
Chap 204	Subventions d'investissement	10 000,00 €	1 682,92 €	17 500,00 €				
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 754 336,93 €	1 128 486,89 €	914 936,27 €				
Restes à réaliser				259 673,00 €				
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 189 586,93 €	1 531 502,79 €	2 406 609,27 €				
Chap 040	Transfert vers la section de fonctionnement	33 405,00 €	2 038,72 €	35 000,00 €				
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	3 630,00 €	5 000,00 €				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		38 405,00 €	5 668,72 €	40 000,00 €				
	TOTAL	2 227 991,93 €	1 537 171,51 €	2 446 609,27 €				

	LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT							
RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021				
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	315 000,00 €	321 846,73 €	1 226 859,62 €				
Chap 13	Subvention d'investissement	725 426,00 €	468 227,42 €	15 033,00 €				
Chap 16	Emprunts	0,00 €	0,00€	369 000,00 €				
Chap 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 € 9 534,71 €		-00€				
	Restes à réaliser			260 532,00 €				
	TOTAL RECETTES REELLES	1 050 426,00 €	799 608,86 €	1 871 424,62 €				
Chap 001	Excédent de la section d'investissement N-1	549 065,93 €		33 158,41 €				
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	376 500,00 €		287 026,24 €				
Chap 040	Opérations depuis la section de fonctionnement	247 000,00 €	218 025,13 €	250 000,00 €				
Chap 041	Transferts au sein de l'investissement	5 000,00 €	3 630,00 €	5 000,00 €				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE		221 655,13 €	575 184,65 €				
	TOTAL	2 227 991,93 €	1 021 263,99 €	2 446 609,27 €				

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à cette décision.

Adopté à la majorité 26 voix pour 3 voix contre (C. DUBOIS, JM LOTZ, T. MOSSER)

Pour extrait conforme, Le Maire,

Cécile DELATTRE

